

Annexe

DEGAGEMENT DE LA TROUÉE D'ENVOL
CÔTE EST DE L'AÉRODROME DE REAO
DANS L'ARCHIPEL DES TUAMOTU

**Tableau du versement à la Caisse des dépôts et consignations
des indemnités dues aux propriétaires des parcelles de terre :**

- N° plan - Cadastre - Nom de la terre - Surface expropriée	Propriétaire	Indemnités fixées par le Juge de l'expropriation			Indemnité à consigner en F CFP
		Jugement	Nature de l'indemnité	Montant en FCFP	
- Plan n° 1 - BE 23 - Ragiroa - 625 m ²	Indivis entre les ayants droit de : - Mihaera PAPATAHI	n° 11-03 du 25/01/2022	Principale : Perte de la cocoteraie : Remploi :	312 500 225 000 46 875	584 375
- Plan n° 2 - BE 25 -Nukumauatua - 6 482 m ²	Indivis entre les ayants droit de : - Maua TEPARA	n° 12-04 du 25/01/2022	Principale : Perte de la cocoteraie : Remploi :	3 241 000 2 425 000 486 150	6 152 150
- Plan n° 3 - BE 5 -Nukumauatua - 191 m ²	Indivis entre les ayants droit de : - Maua TEPARA	n° 13-05 du 25/01/2022	Principale : Perte de la cocoteraie : Remploi :	95 500 25 000 14 325	134 825
Total à consigner					6 871 350